

JOURNAL N° 429
Réunion du lundi 14/06/2021



www.residenceubief.com

Nom & prénom	Fonction	Pointage/ Pouvoir	Approbation PV	Nom & prénom	Fonction	Pointage/ Pouvoir	Approbation PV
PASTEAU Laurent	Président	Présent		FRANCART Jean-Luc	Vice-président	Présent	
BOUCARD Philippe	Secrétaire adjoint	ABS/ Coudrain		DE VRIES Pascal	Conseil	Présent	
VASSEUR Claudine	Trésorière Générale	Présente		NOZIERES Mireille	Conseil	Présente	
COUDRAIN Christophe	Secrétaire Général	Présent		PELOUAS Jacqueline	Conseil	Présente	
GUIMONET Fadila	Trésorière adjointe	ABS / Pasteau		SIGUIER Paul	Conseil	ABS/ Coudrain	
LANGLOIS Céline	Conseil	ABS		IMBERT E./ SANCHEZ O.	Auditeurs	Présents	
DANEL Aurore	Auditeur	ABS		Adrien / Noémie XXX	Auditeurs	ABS	
Audrey XX	Auditeur	ABS					

Début de séance à 18h 45 (réunion en extérieur)

1. Election du Président de Séance

Président de Séance : Christophe C

2. Approbation des PV

Le PV 428 est approuvé et sera collé dans le cahier par Jacqueline (approbation séance)

3. Situation des comptes

a) Recouvrement des charges

Avance	80	€
Retard	240	€

b) Recettes et dépenses

	Recettes	Dépenses hors provisions	Dépenses sur Provisions	Dépenses Totales
Mois : Mai 2021	7 040 €	3 282.46 €	0 €	3 282.46 €
Encours Mai 2021	35 960 €	27 102, 44 €	0 €	27 102, 44 €

Dépenses du mois les plus significatives

* Rien de particulier en ce mois de Mai.- La régularisation de la taxe foncière est faite.

Rq : La colonne de « dépense sur provision » n'a plus beaucoup d'intérêt. Cet onglet portait sur le local de l'ASLRB. Proposition de le supprimer prochainement.

4. CR de l'AG 2021

A l'occasion de cette AG, diverses questions ont été posées. La grande majorité des réponses ont été personnellement apportées par le président.

Liste des responsable du square (confirmation en cours) :

- Square Poulenc : Fadila G.
- Square Satie : Paulo S. (ou Christophe C. si Paulo abs.)
- Square Dukas : Jacqueline P.

- Square Ravel : Mireille N.
- Square Duparc : Léa /Christophe C. en attendant d'avoir un volontaire.
- Square D'Indy : Aurore D.
- Square Fauré : Oscar S.
- Rue du Moulin : Pascal D.V.

Rappel du rôle de responsable de square : Personne permettant de faire le relai entre le conseil et le square. Il/Elle procède à la distribution du journal.

5. Compte-rendu des responsables de commission (Responsable en premier suivi des personnes présentes dans la commission)

a) Espaces Verts (P. Boucard, M. Nozières, C. Vasseur, P. Siguier, E. Imbert)

Tracteur auto porté : Il est à ce jour toujours en panne => un contact est à reprendre avec la société Duport afin de trouver une solution dans les meilleurs délais. Il est envisagé de recourir à une location si cette réparation dépasse un délai supplémentaire de 15 jours (à date). Jean-Luc prend l'action de se rendre à la société Duport dans les jours qui viennent afin de discuter de la situation.

La tonte est réalisée avec une tondeuse autotractée. La tonte est donc plus difficile et longue à réaliser.

⇒ A ce sujet : il est rappelé aux résidents de ne pas stationner les véhicules au-dessus des espaces verts. Cela rend le travail de Sébastien (jardinier) plus délicat voire impossible dans certaines situations.

En vue d'une meilleure intégration dans la résidence, il est proposé que le conseil diffuse le journal de la résidence à Sébastien (Christophe C. et/ou Philippe B. s'en occupe).

Le conseil a discuté sur la situation de la résidence qui tend à se dégrader suite à des manques de soins et abus de certains résidents.

Les terrains de l'ASLRB ne doivent pas être exploités par des résidents. Ces derniers ayant pris possession et/ou usage d'un terrain de l'ASLRB sont priés de remettre ces parcelles en l'état. L'usage à titre privé ou la dégradation d'un terrain de l'ASLRB est interdit. Si ces terrains ne sont pas remis en état à mi-septembre l'ASLRB informe qu'elle engagera des poursuites via constats de huissiers.

b) Aménagements Travaux (J-L Francart, P. Boucard, C. Vasseur, C. Coudrain)

Les ravalements du local transfo et du container « vert(anciennement) » ont été réalisés fin mai par la société SAMMAT BATI. L'ensemble est désormais propre et homogène.

La prochaine action porte sur le stockage d'essence. Cette action doit être réalisée prochainement.

c) Rétrocession Voiries & Urbanisme (C. Coudrain, J-L Francart)

Christophe C. a relancé Xavier Bernard adjoint à l'urbanisme. Une réunion de situation doit avoir lieu dans le courant du mois de juin.

Une relance a été effectuée pour le changement des plaques de rue. Une visite technique a eu lieu début juin. Les devis sont en cours.

d) Journal (C. Coudrain, Bureau ASLRB)

RAS.

e) Informatiques/TV (L. Pasteau, J-L. Francart, M. Nozières)

RAS.

f) Fibre Optique (L. Pasteau, Ph. Boucard, J-L. Francart, C. Coudrain)

RAS. Cependant, dans la mesure du possible, il faut relancer les différents dossiers en cours ou pseudo clos.

g) Animations (Pascal De Vries, P. Siguier, C. Vasseur, F. Guimonet, Sanchez O.)

La fête des voisins est programmée le 24 septembre 2021. Comme précédemment, chacun apporte ce qu'il souhaite.

L'AG 2022 est planifiée pour le mars 2022. La salle est demandée auprès de la mairie pour cette date.

6. Questions et informations diverses

La remise à hauteur du terrain de pétanque est demandée/proposée par différents résidents. Proposition acceptée dans le principe. Il faut établir un devis préalable des fournitures, mettre en place un groupe de volontaire et établir un calendrier de réalisation (penser à la gestion arrivée/retrait des « matériaux »). → Prise en charge C. Coudrain pour établissement d'une liste de travaux et « budget » associé.

Un résident a engagé des travaux sans consultation préalable du conseil syndical. Ce résident donc réalise des travaux contre l'avis du conseil syndical, sans respecter le cahier des charges de la résidence du Bief et sans respecter les courriers communiqués. Le conseil syndical se voit dans l'obligation de déclencher une procédure juridique.

Les travaux envisagés sur les maisons et les extérieurs doivent être présentés au conseil syndical afin que ce dernier vous aide et conseil sur leurs réalisations. Le respect du cahier des charges est une obligation de la part de chacun. Le non-respect de celui-ci ne peut être accepté par le conseil. Dans ce dernier cas, le résident peut se heurter à des difficultés juridiques et le cas échéant être dans l'obligation de procéder à un arrêt des actions lancées et une remise à hauteur suivant le cahier des charges de la résidence du Bief. N'hésitez donc pas à solliciter le conseil en amont à vos projets.

Fin de séance : 21h30 - Prochaine réunion conseil le 06/09/2021 à 18h30 (modalité à venir).